

ATOUT FRANCE - MISE EN CONCURRENCE "ORGANISATION DE LA SOIREE PALACES DE FRANCE 2018"

publiée le 6 avril 2018 sur le site <http://atout-france.fr/services/marches-publics>

Questions				Réponse(s) de Atout France
N°	Date	Sujet	Détail	
1	12/04/2018	article 6 Budget Indicatif	"Après lecture de votre cahier des charges, je prends note que le budget est de 20.000€HT; auriez-vous la gentillesse de me dire si il s'agit d'un budget maximum et fixe SVP? "	<p>Il est bien spécifié dans le cahier des charges qu'il s'agit d'un budget maximum. Oui le budget est un maximum donné à titre indicatif mais que nous estimons, au regard des prestations attendues, à cette hauteur.</p> <p>Enfin sur le second point, « budget maximum et fixe », la formulation est antinomique. Si c'est maximum, cela signifie qu'il peut y avoir une variation, donc ce n'est pas fixe.</p> <p>Le budget de 20 000 € HT étant précisé comme indicatif, le candidat peut proposer au-dessus, si cela ne lui semble pas adéquat. Nous tiendrons compte de notre évaluation et de sa proposition, pour la notation.</p>
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				